



Délibération 2026/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 2 avril 2026

Date de la convocation : 27/03/2026
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 14

Date d'affichage : 27/03/2026
 Nombre de présents : 14
 Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-six et le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M Joël AZAM.

Président : Joël AZAM

Présents : Brigitte BILHAC, Christian BILHAC, Éric GOHIER, Daniel BONNIOL, Yolaine BRUNEL, Estelle BURCEZ, Bernadett DEL-ROX, Inès DELOUSTAL, Fabienne GIMONDI, Pauline SOULAIROL, Aurélie VERGNES, Christophe VIDAL, Bernard VIGOUROUX,

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Adrien CAZENEUVE,

A été nommé secrétaire : Inès DELOUSTAL

Objet : DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DES COMMISSIONS DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles :

L. 2121-7 (attributions du conseil municipal),

L. 2121-22 (délibérations du conseil municipal).

Vu les statuts du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant que la commune de Péret est membre du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les représentants de la commune au sein des commissions du Pays Cœur d'Hérault,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 - Il est procédé à la désignation des représentants de la commune de Péret au sein des commissions du Pays Cœur d'Hérault, comme suit :

Désignation des élus :

Nom/Prénom	Fonction	Thématique missions
BRUNEL Yolaine	Conseiller municipal	Aménagement du territoire
BRUNEL Yolaine	Conseiller municipal	Transition écologique
SOULAIROL Pauline	Conseiller municipal	Développement économique
SOULAIROL Pauline	Conseiller municipal	Agriculture & projet alimentaire territorial
BRUNEL Yolaine	Conseiller municipal	Charte forestière
GIMONDI Fabienne	Conseiller municipal	Mobilité
BURCEZ Estelle	Conseiller municipal	Culture et patrimoine
BURCEZ Estelle	Conseiller municipal	Tourisme
SOULAIROL Pauline	Conseiller municipal	Santé

Article 2 - Les représentants désignés siégeront pour la durée du mandat municipal en cours, sauf démission ou perte de leur qualité d'élu ou d'agent.

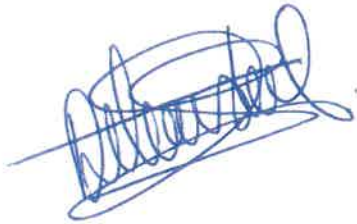
Article 3 - Les représentants désignés s'engagent à :

- Participer activement aux réunions et travaux des commissions désignées.
- Relayer les informations et décisions prises au sein des commissions vers les instances communales concernées.
- Contribuer à la dynamique collective du Pays Cœur d'Hérault.

Article 4 - Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération au Pays Cœur d'Hérault et d'en assurer l'exécution.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
La secrétaire, Inès DELOUSTAL



Le Maire, Joël AZAM

